

[Texte]

important to the nation as the constitution of Canada. It is one thing to impose closure on the House of Commons by rules but what we will be doing it seems to me by rejecting Mr. Nystrom's motion will be imposing a form of closure on the Canadian people and denying them the right to participate, in the making of their own constitution. I suppose everyone of us on this Committee have received enquiries from people asking how do I appear as a witness? What procedure do I follow? How do I go about it? I just think that if the motion to advertise for briefs only has the support of this Committee, it will be a negative thing, and I for one could not conceive that it would have any support around this table.

Le coprésident (M. Joyal): Je vous remercie, monsieur McGrath. Je vous fais seulement remarquer que j'ai plusieurs personnes ou honorables membres de ce Comité qui veulent prendre la parole. Alors, je vous demanderais, si possible, surtout ceux qui prennent la parole pour une seconde fois, d'essayer d'être légèrement brefs.

Monsieur Corbin.

M. Corbin: Monsieur le président, je vous remercie d'avoir fait le point, il y a quelques instants. Il me semble que, sans pour autant qu'on m'accuse de discrimination, je pense qu'il y a lieu de faire des distinctions sur les témoins que nous pourrions ou que nous voudrions convoquer à ce Comité.

Il y a, évidemment, ce que j'appellerais des témoins de droit. Ce sont les membres du Parlement. Il y a sûrement les interlocuteurs privilégiés dans le débat qui nous concerne. Ce sont les premiers ministres des provinces. Il y a les associations nationales ou parapluie auxquelles a référé d'ailleurs M. Epp, entre autres. Il y a, évidemment, le reste des Canadiens; ceux que je qualifierais de... enfin, les individus qui désirent faire valoir un point de vue.

Je pense que le but d'annoncer dans les journaux dans les plus brefs délais possibles, c'est de d'abord dire aux Canadiens que nous siégeons, nous sommes prêts à entendre, à recevoir leurs points de vue, mais que, préférablement, cela devrait se faire par écrit. Ils peuvent prendre deux routes deux voies, dire qu'ils voudraient intervenir en personne, comparaître devant le Comité ou tout simplement nous envoyer un mémoire mais ceux qui désirent comparaître devant le Comité, je pense, en toute justice, devraient signaler d'avance les points qu'ils désirent soulever.

Cela m'amène maintenant à parler de l'organisation proprement dite du travail. Nous allons recevoir probablement des piles et des piles de mémoires et il faudrait que ce Comité se penche dans les plus brefs délais sur l'opportunité d'embaucher des experts objectifs pour analyser les mémoires qui nous seront présentés, en faire la synthèse et comparer les points de vue de façon à faciliter le travail des membres de ce Comité.

Il serait inhumain et incroyable que quelqu'un pense que les membres individuels de ce Comité auront ou pourront digérer les tonnes de paperasse, de papier qui vont nous être soumises, monsieur le président.

Alors, je pense qu'il faut voir le problème dans son ensemble et le comité, je crois, doit se réserver le droit de convoquer les personnes, en partant. On doit se réserver le droit de convoquer

[Traduction]

constitution du pays. Imposer la clôture d'un débat à la Chambre des communes, c'est une chose, mais en rejetant la motion de M. Nystrom on nierait aux Canadiens le droit de participer à la formation de leur propre constitution. Je suis certain que les membres du Comité se sont fait demander quelle démarche il faut faire pour comparaître. Je crois que le Comité aurait tort d'adopter une motion qui limite la participation du public à la soumission des mémoires. Je ne pense pas que mon parti puisse appuyer une telle motion.

The Joint Chairman (Mr. Joyal): Thank you, Mr. McGrath. I would simply point out to you that several members of the committee have asked to have the floor. So I would ask those who have the floor for the second time to be brief.

Mr. Corbin.

Mr. Corbin: Thank you, Mr. Chairman, for having summed up the situation a moment ago. While I would not want to be accused of discrimination, I think that we should be able to choose the witnesses we can or want to hear.

There are what I would call statutory witnesses, that is, members of the House of Commons. And there are the provincial premiers who are certainly privileged participants in the debate. There are the national or umbrella organizations referred to by Mr. Epp. And all of the other Canadians, the individuals who have points to make.

The reason we want to advertise in newspapers as soon as possible is to make Canadians aware that we are sitting and that we are prepared to listen to what they have to say, but that it would be preferable that this be done in writing. They can either appear in person before the committee or send in a brief, but I think that in all fairness, those who want to appear before the committee should tell us beforehand what points they intend to make.

This leads me to the organizational side of our work. We will probably receive piles and piles of briefs and the committee will have to decide, immediately, whether it should hire non-partisan experts to analyze and summarize the briefs and compare the points that are raised, to make the committee members' task easier.

It would not be possible for individual members of the committee to assimilate the tons of briefs that will be submitted.

We will have to look at this problem and I think that the committee should first reserve the right to call witnesses. We should reserve the right to select witnesses on the basis of the